



Préfecture de la Région Bretagne

Aide exceptionnelle sollicitée dans le cadre de la convention Gîtes de France

À remplir par le service RH, Action sociale ou l'assistant de service social

Les demandes sont à adresser à : plate-forme-rh@bretagne.gouv.fr

Pour toute question contacter le : [02.99.02.16.61](tel:02.99.02.16.61) ou [17.23](tel:02.99.02.16.62) ou [16.62](tel:02.99.02.16.62)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE

NOM :

PRÉNOM :

NOMBRE DE PERSONNES A LOGER : (adultes et enfants à préciser) :

ADRESSE MAIL :

TEL :

MINISTÈRE :

CODE MIN :

Ou Établissement public :

AFFECTATION :

GRADE :

☐ TITULAIRE ☐ CONTRACTUEL ☐ RETRAITE

MOTIF DE LA DEMANDE ET DUREE DE PRISE EN CHARGE

☐ MOBILITE (50 % du loyer pris en charge sur 30 jours maximum)

☐ SITUATION SOCIALE DIFFICILE OU SINISTRE (jusqu'à 3 mois montant évalué par l'assistant social)

Durée d'hébergement envisagée :

Renouvellement ☐

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

☐ Document justifiant la situation d'agent de l'État ou retraité (arrêté d'affectation ou fiche de paie, bulletin de pension)

☐ Justificatif des frais (quittance de loyer et contrat de location)

ELEMENTS D'APPRECIATION DE LA SITUATION

À remplir par l'instructeur de la demande, ou joindre un rapport de l'assistant social ;
Notamment si la demande de financement est supérieure à 50 % des frais locatifs sur 30 jours

MONTANT SOLLICITE :

Coordonnées de la personne ayant instruit la demande :

RETOUR DE LA PFRH

Demande reçue le :

Accord financement de :

€

Observations :